

Motion du 18 mai 2010 de Mmes Salika Wenger, Arianne Arlotti, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Maria Casares et M. Pierre Rumo: «Les conseillers ne sont pas les payeurs (avant-projet de loi cantonal sur la culture)».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 septembre 2010, dans le rapport M-920 A)

MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève consacre une partie très importante de son budget à la culture;
- que la commission nommée par le Conseil d'Etat afin d'étudier l'avant-projet de loi cantonal sur la culture ne comporte aucun représentant du Conseil municipal;
- qu'aucun représentant du Conseil municipal n'a même été sollicité, à ce titre, pour collaborer à l'élaboration de cet avant-projet;
- que seul un représentant du département de la culture est membre de cette commission;
- que certains conseillers municipaux ont reçu cet avant-projet de loi cantonal pour consultation à titre privé par l'intermédiaire du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC);
- que le vote de ce projet de loi risque d'avoir des conséquences importantes sur la politique culturelle et sur le budget de la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à transmettre pour information les prises de position du Conseil municipal au Département de l'instruction publique.